

PRESENTS : MM. AMIENS Maire, COURT, BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, MM. PIERRE, FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, MM. ACCARD-GUILLOIS, Mmes LOMBARD, DESVIGNES RIBEIRO, M. JEANNEY, Mmes RAMBOZ, FOURNIER, M. BERNARD, Mmes PERRARD, DE ZAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme REGALDI pouvoir à M. JEANNEY
M. GUILLAUMOT pouvoir à M. AMIENS
M. HIRSINGER pouvoir à Mme DESVIGNES RIBEIRO
M. MULIN pouvoir à M. BRUNIAUX
Mme LUCAS VERNUS pouvoir à Mme DE ZAN
M. MOREL pouvoir à Mme PERRARD

ABSENTES : Mmes ALIBERT, ROLET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ACCARD-GUILLOIS Cyril

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 05 avril 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Avenant n° 2 au contrat d'affermage assainissement,
- 2) Conventions de déversement dans le réseau d'assainissement de la Commune d'Arbois d'eaux usées de Communes extérieures,
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2016,
- 4) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- 5) Subventions aux associations,
- 6) Subvention Jura Cyclisme,
- 7) Subvention CCAS,
- 8) Subvention M.J.C.,
- 9) Acquisitions terrains,
- 10) Vente terrains,
- 11) Rapport de la Commission Culture,
- 12) Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet,
- 13) Création et suppression d'emplois : filière administrative et technique,
- 14) Emplois saisonniers 2017 : recrutement personnel non titulaire contractuel,
- 15) Communications.

*_*_*

1 - AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

M. AMIENS Bernard indique que l'avenant a pour objet l'intégration de nouveaux ouvrages dans le contrat, la prise en compte de l'arrêt du dépotage (réception et déchargement) des lixiviats à la station d'épuration durant l'été, la suppression du fonds de travaux prévus et son remplacement par un fonds de renouvellement des accessoires de voirie.

Il ajoute que cet avenant prend en compte la demande faite par le Maire de ne plus faire d'apport de lixiviats sur la période estivale, puisque c'était notamment ces lixiviats qui étaient à l'origine de nuisances aux riverains (odeurs).

De plus, il est proposé d'augmenter les tarifs appliqués au usagers des Communes extérieures raccordées à la station d'épuration d'Arbois suite à une baisse de leur volume de rejet de plus de 20 %

(moins de volume facturé c'est moins de recettes pour des charges identiques), et de demander une participation aux Communes au titre des eaux parasites – participation qui sera payée au délégataire.

M. AMIENS Bernard rappelle que les Communes de Pupillin, Mesnay et Montigny les Arsures sont raccordées à la station d'épuration et que leurs tarifs ont été revus en raison de la baisse de leurs apports.

Il est également proposé au Conseil de confier au délégataire (SUEZ), la réalisation du diagnostic obligatoire de recherche de micropolluants. Les eaux usées à la sortie de la station sont épurées à près de 98 %, restent les métaux lourds et les micropolluants chimiques et il est important de savoir de quoi il s'agit exactement, ceci même s'il s'agit d'infimes quantités.

M. AMIENS Bernard rappelle qu'il a depuis longtemps l'idée d'acheter les terrains autour de la station afin de créer des méandres qui pourraient finir d'assainir l'eau et de la débarrasser de ces micropolluants. Des expériences concluantes ont déjà été menées dans ce domaine par certaines Communes. Cependant il faudra attendre de connaître les conditions du très probable transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes.

M. ACCARD-GUILLOIS Cyril trouve que l'augmentation des tarifs en raison de la baisse des rejets n'est pas très incitative à avoir un comportement responsable en terme de consommation d'eau.

M. AMIENS Bernard rappelle que le problème de l'eau est compliqué. A Arbois, le prix se situe autour de 4 € le m³ pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³ pour un ménage. Les arboisiens peuvent être fiers de l'eau rendue à la nature. Cependant la station pourrait avoir une meilleure rentabilité si toutes les Communes proches, qui ont des lagunages moins performants en dépollution que la station d'Arbois, étaient rattachées : Villette les Arbois, Les Planches... M. MOLIN ajoute Grozon, qui va créer une station par lagunage et qui n'est pas très éloignée d'un point de possible raccordement!

M. MOLIN René ajoute que l'avenant prend aussi en compte l'entrée en service des pompes de relevage installées sur ARBOIS rue de la Faiencerie. Il précise que l'entretien des pompes est assuré par le délégataire.

Enfin, la station reçoit encore trop d'eaux parasites (eaux pluviales), le séparatif eaux pluviales et eaux usées n'étant pas réalisé totalement, ceci même si un rattrapage est fait depuis 2008. Enfin, toute l'eau rejetée n'a pas forcément été facturée en amont puisque certaines installations domestiques prennent directement l'eau dans les sources et nappes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage assainissement.

2 - CONVENTIONS DE DEVERSEMENT DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ARBOIS D'EAUX USEES DE COMMUNES EXTERIEURES

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de déversement dans le réseau d'assainissement d'Arbois des eaux usées des Communes de Mesnay, Montigny les Arsures et Pupillin.

M. AMIENS Bernard indique que des débitmètres ont été installés à chaque arrivée d'effluents des Communes extérieures raccordées, de manière à facturer au plus juste le coût des rejets envoyés à la station.

Notez que les arboisiens ont assumé à 100 % les travaux de réseaux et la station d'épuration; un rééquilibrage s'impose.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de déversement.

3 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel. **Il est disponible en Mairie pour les administrés qui souhaiteraient le consulter.**

4 - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La Commune d'Arbois souhaite adhérer au dispositif de télétransmission mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur.

Les avantages de la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la Préfecture est retourné en quelques minutes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Il autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet du Jura.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du Conseil Municipal du 16 mars 2017, des subventions ont été accordées aux associations sur la base du rapport des commissions culture et vie associative, or deux erreurs se sont glissées dans le tableau.

Il est proposé d'accorder 2 000 € à l'association Toque de Tango (Festival de Tango) à la place du Centre Régional du Livre (les Dionysies).

Il faut remplacer Page 27 par Association Européenne du Festival des Caves pour 800 € (le nom de l'association a changé) et remplacer également Ars Mobilis festival musiques de chambre par Les Estivales du PAS (nouveau nom) pour 1 500 €.

L'ADIL du Jura a par ailleurs sollicité une subvention de 150 € comme chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications et accorde une subvention de 150 € à l'ADIL du Jura.

6 - SUBVENTION JURA CYCLISME

Jura Cyclisme sollicite une subvention de 5 000 € dans le cadre du Tour du Jura.

Mme DE ZAN Anne s'étonne de cette délibération qui arrive après le passage du Tour du Jura. Mme PINGAT précise que c'est un oubli dont elle assume la responsabilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 5 000 € à Jura cyclisme.

7 - SUBVENTION CCAS

Le CCAS d'Arbois sollicite une subvention de 22 000 € pour l'année 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 22 000 € au CCAS pour l'année 2017.

8 - SUBVENTION M.J.C.

Dans le cadre de l'atelier d'Arts Plastiques, une subvention a été sollicitée par la M.J.C. à hauteur de 1 000 €. Cette subvention étant par ailleurs prise en charge au titre de la réserve parlementaire par M. SERMIER.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser 1 000 € à la M.J.C. d'Arbois.

9 - ACQUISITIONS TERRAINS

Dans le cadre de la poursuite de l'acquisition des parcelles de bois privées enclavées au sein de la forêt communale, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'achat des parcelles suivantes :

- M. et Mme POUILLARD : parcelle « Au Bru de Corne » ZD 12 – 1,926 ha et parcelle CH 46 de 44 m² au prix de 4 900 €,

- M. CHEVASSU Robert : parcelle « Aux Ressauts » ZW6 – 2 320 m² au prix de 200 €.

M. AMIENS Bernard rappelle que la Commune s'est lancée dans une politique d'achat des parcelles enclavées au sein de sa forêt communale. Ceci pour consolider le patrimoine forestier qui reste une des très rares ressources d'avenir pour la commune.

Les achats se font sur le budget forêt, sachant que depuis 2008 la commune a acquis près de 10Ha et cette politique de remembrement est poursuivie pour éliminer les parcelles privées enclavées dans la forêt communale. Arbois a besoin des ressources de la forêt, le plan de gestion contracté avec l'ONF est suivi scrupuleusement et il assure ainsi des recettes annuelles précieuses pour la Commune en cette période de réduction des financements d'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les acquisitions proposées.

10 - VENTE TERRAINS

M. MORIN André-Jean souhaite se porter acquéreur du terrain AM 79 d'une superficie de 975 m² situé Ile Vourbe près de sa cuverie et d'une bande de terrain AI 301p proche du cimetière du haut de 392 m². Le bornage a déjà été effectué et M. MORIN en a assuré le paiement.

Le terrain AI 301p avait été estimé par les Domaines à 100 €, le terrain AM 79 est lui aussi situé en zone N, son prix peut être estimé à 250 €.

Ainsi, l'ensemble de ces terrains pourrait être vendu à M. MORIN pour un montant de 350 € sachant que la Ville s'affranchit ainsi de l'entretien de ces terrains qui ne lui sont d'aucune utilité et que M. MORIN a assuré le paiement des frais de bornage.

Mme DE ZAN Anne pense que la question est posée aux Conseillers alors que l'affaire est déjà réglée, puisque M. MORIN a payé le bornage.

M. AMIENS Bernard indique qu'il était nécessaire préalablement à la vente de connaître les limites exactes des terrains à vendre et que cela passait nécessairement par un bornage. M. MORIN étant demandeur, il était normal que ce soit lui qui paie le bornage, ceci sans préjuger de l'avis du conseil et M. MORIN n'ignorait pas ce risque !

Mme DE ZAN Anne demande si la vente de la bande de terrain vers le cimetière n'entraverait pas le projet de création d'un chemin piétonnier qui devait partir des tennis.

M. MOLIN René répond qu'il ne passerait pas par cette parcelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre les terrains AM 79 et AI 301p à M. MORIN au prix de 350 €.

M. AMIENS Bernard ajoute que la Commune aura à traiter prochainement de problématiques de patrimoine où des usages ont été pris depuis longtemps sans qu'aucune modification au cadastre n'ait eu lieu. C'est le cas notamment de chemins communaux qui passent sur des propriétés privées et de vignes qui, elles, sont plantées sur le tracé de chemins communaux.

11 – RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

M. BRUNAIUX Philippe, rapporteur.

PATRIMOINE

*** Présentation des expositions temporaires de l'été dans les deux musées et plans de financement**

M. BRUNIAUX Philippe précise que le budget pour les expositions avait été voté globalement dans le cadre du vote du budget pour l'année 2017, qu'il convient maintenant de voter en détail afin d'obtenir les subventions.

*** Exposition Pointurier, père et fils, Artistes et B. C. C. au Musée d'art hôtel Sarret de Grozon**

Du 1er juillet 2017 au 24 septembre 2017

Véritable dynastie de lithographes, les Pointurier sont des figures incontournables de la vie artistique et politique jurassienne. Derrière le peintre et lithographe à la sensibilité romantique se cachait un membre actif de la société secrète des Bons cousins charbonniers, tout comme son père Claude Barthélémy, placé sous surveillance policière pour ses activités politiques clandestines. Ils laissent derrière eux leur œuvre à redécouvrir, désormais délivré du poids du secret. Outre les œuvres picturales des artistes, l'exposition proposera d'explorer, à travers des archives, le fonctionnement et la spiritualité de cette société secrète.

Plan de financement exposition Pointurier

Dépenses

- transports : 800 € H.T. soit 960 € T.T.C.
- communication : 1 200 € H.T. soit 1 440 € T.T.C.
- édition catalogue : 1 500 € H.T. soit 1 800 € T.T.C.
- vernissage et animations : 200 € H.T. soit 240 € T.T.C.
- salaires gardiennage : 8 500 €

TOTAL : 12 200 € H.T. soit 12 940 € T.T.C.

Recettes

- DRAC : 3 000 € soit 24 % du montant H.T.
- vente catalogues exposition : 500 €
- Ville d'Arbois : 9 440 €

TOTAL : 12 940 € T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement et sollicite une subvention de la DRAC.

*** Exposition « Panique dans les vignes ! » science et vin au Musée de la Vigne et du Vin du Jura**

Du 16 juin 2017 au 06 novembre 2017

A partir d'une scène de crime, les visiteurs seront invités à partir à la découverte de l'oenologie. Acidité volatile, éthanal ou « sniffing », autant de termes qui n'auront plus de secret après avoir parcouru l'exposition.

M. BRUNIAUX Philippe précise que cette exposition est réalisée avec un vrai partenariat avec le Laboratoire départemental d'analyses de Poligny.

Plan de financement exposition Science et vin

Dépenses

- scénographie : 6 000 € H.T. soit 7 200 € T.T.C.
- communication : 1 200 € H.T. soit 1 440 € T.T.C.
- vernissage et animations : 300 € H.T. soit 360 € T.T.C.

TOTAL : 7 500 € H.T. soit 9 000 € T.T.C.

Recettes

- DRAC : 2 000 € soit 26 % du montant H.T.
- Ville d'Arbois : 7 000 €

TOTAL : 9000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement et sollicite une subvention de la DRAC.

*** Tarif prêt de visuel**

M. BRUNAIUX Philippe indique qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour les prêts de visuels d'œuvres notamment lorsque ceux-ci sont utilisés dans un catalogue d'exposition ou livre qui est mis en vente,

Ce tarif servirait de droit de reproduction et d'utilisation du cliché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de prêt de visuel pour toutes demandes d'utilisation à des fins commerciales à 45 €.

CULTURE

*** Lancement d'une brochure estivale des animations**

A l'initiative du service culturel, il a été décidé de créer une brochure A5 des animations de l'été sur Arbois. Cette brochure a été coordonnée par Fanny STADELMANN et mise en page par Marianne MEUNIER. Sur cette brochure ont été recensées toutes les animations de l'été qui se dérouleront entre le 21 juin 2017 et début septembre : concerts, festivals, brocante, expositions... Le but est qu'elle soit diffusée largement (boîtes aux lettres arboisiennes, commerces d'Arbois, hébergeurs, restaurateurs...).

Ce fut un vrai partenariat avec l'Office de Tourisme, l'EPCC Pasteur, le service culturel et patrimoine de la Ville. Chacun participant financièrement à l'édition de la brochure : 25 % EPCC Pasteur, 25 % Office de Tourisme, 25 % Patrimoine Ville Arbois et 25 % culture Ville Arbois.

*** Information don d'archives**

Le docteur Gabriel MARMIER et son épouse font don, à la Ville d'Arbois, d'archives du Commandant Grand qu'ils avaient en leur possession. Ces archives seront intégrées aux archives municipales de la Ville.

La commission Culture et le Conseil Municipal remercient les donateurs et invitent tous les Arboisiens qui auraient des archives à faire un dépôt aux archives municipales.

*** Tarifs encarts publicitaires « Agenda de poche » Arbois 2018**

L'agenda de poche sera réédité pour l'année 2018. Une régie en interne est en place depuis 2011 pour le démarchage d'encarts publicitaires auprès des commerçants. Les agendas seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres d'Arbois. Les prix des encarts sont les suivants et contribuent à payer totalement les frais d'impression de l'agenda :

Désignation	Prix H.T.	Montant T.V.A. 20 %	Prix T.T.C.
1 page intérieure quadri-couleur	500,00 €	100,00 €	600,00 €
½ page intérieure quadri-couleur	333,33 €	66,67 €	400,00 €
¼ page intérieure quadri-couleur	166,67 €	33,33 €	200,00 €
2 ^{ème} de couverture 1 page	583,33 €	116,67 €	700,00 €
2 ^{ème} de couverture ½ page	416,67 €	83,33 €	500,00 €
2 ^{ème} de couverture ¼ page	208,33 €	41,67 €	250,00 €
3 ^{ème} de couverture 1 page	583,33 €	116,67 €	700,00 €
3 ^{ème} de couverture ½ page	416,67 €	83,33 €	500,00 €
3 ^{ème} de couverture ¼ page	208,33 €	41,67 €	250,00 €
4 ^{ème} de couverture 1 page	666,67 €	133,33 €	800,00 €
4 ^{ème} de couverture ½ page	500,00 €	100,00 €	600,00 €
4 ^{ème} de couverture ¼ page	250,00 €	50,00 €	300,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2017.

*** Dossier Ecole Municipale de Musique**

M. BRUNIAUX Philippe explique qu'un courrier d'information a été envoyé à toutes les familles du canton et extérieures afin de leur expliquer qu'actuellement la Ville d'Arbois paye le déficit pour tous les élèves de l'école de musique, y compris les non Arboisiens. Pour être plus juste, il faudrait que les communes du canton ou les familles des élèves extérieurs, participent au coût réel de la formation musicale.

D'après les premiers échanges, les Communes autres qu'ARBOIS n'ont pas l'air de s'orienter vers une participation pour leurs habitants, élèves de l'école de musique.

Depuis plusieurs années, les tarifs de l'école ont été presque inchangés (actualisation de 1 à 1,5 % par an seulement). Il est difficile de faire comprendre qu'en période financière tendue pour la commune et en prévision d'un probable transfert de l'école de musique à la communauté de communes, les tarifs doivent nécessairement changer et augmenter pour réduire un déficit devenu trop important.

Rappel des règles de transfert : Si l'école de musique passe à l'Intercommunalité en 2020, la Ville d'Arbois devra verser ad vitam aeternam la part correspondant au déficit de l'école de musique. Le déficit est de 100 000 €, la Ville versera 100 000 € tous les ans. Or, si les Communes prennent en charge le déficit lié à la scolarisation de leurs habitants, la part de déficit d'Arbois sera réduite d'autant. Pour la circonstance c'est environ 50 000€ par an que la commune supporte pour des élèves extérieurs à ARBOIS !

Mme VUILLEMIN Martine et M. BRUNIAUX Philippe mentionnent les disparités entre les écoles de musique de Poligny et d'Arbois. Dans la nouvelle intercommunalité, il faudra trouver une convergence de tarifs avec l'école de Poligny.

Mme VUILLEMIN Martine précise que l'école de musique de Poligny est déjà sous compétence intercommunale ! Les tarifs seront bientôt discutés pour une éventuelle reconduction par la nouvelle Communauté de Communes, ils seront probablement reconduits dans un premier temps. Pour l'école de musique de Poligny, il existe un tarif pour les non-imposables.

Il a été créé une commission tarifaire pour l'école de musique d'Arbois, et une réflexion sur de nouveaux tarifs a été faite :

tarif Commenté COMMISSION

ECOLE DE MUSIQUE

nbr de pratiquants

1er Trimestre 2016-2017

(Septembre à Décembre 2017)

ELEVES ARBOISIENS	Ancien tarif trimestriel	Nbr Eleves	TARIF au trimestre PROPOSE	Coût Trimestriel Individuel	TOTAL Cout Individuel Annuel	ENSEMBLE Cout Global	BALANCE DEFICIT	
Eveil Musical	52.00 €	4	60.00 €	72.24 €	216.72 €	866.88 €	146.88 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 1	20.20 €	32	18.00 €	38.88 €	116.64 €	3 732.48 €	2 004.48 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 1	36.50 €	29	72.00 €	216.72 €	650.16 €	18 854.64 €	12 590.64 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 1	29.40 €	8	55.00 €	216.72 €	650.16 €	5 201.28 €	3 881.28 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 1	19.20 €	1	44.00 €	216.72 €	650.16 €	650.16 €	518.16 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 1	10.00 €	0	- €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 1	33.60 €	2	55.00 €	216.72 €	650.16 €	1 300.32 €	970.32 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 2	22.15 €	6	22.50 €	86.64 €	259.92 €	1 559.52 €	1 154.52 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 2	39.80 €	3	108.00 €	324.99 €	974.97 €	2 924.91 €	1 952.91 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 2	31.50 €	0	82.50 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 2	20.20 €	0	66.00 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 2	11.10 €	0	- €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 2	35.30 €	0	82.50 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
Formation Musicale Adulte Cycle 1	20.20 €	3	80.00 €	108.36 €	325.08 €	975.24 €	255.24 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 1	54.30 €	10	150.00 €	216.72 €	650.16 €	6 501.60 €	2 001.60 €	
2em Instrument Adulte Cycle 1	50.10 €	0	150.00 €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 2	60.30 €	9	225.00 €	324.99 €	974.97 €	8 774.73 €	2 699.73 €	
2em Instrument Adulte Cycle 2	54.20 €	2	225.00 €	324.99 €	974.97 €	1 949.94 €	599.94 €	
part Deficit Arbois								
RECETTE arbois PART Salaires Arbois							53 291.70 €	28 775.70 €

ELEVES PAYS DE REVERMONT	Ancien tarif trimestriel	Nbr Eleves	TARIF au trimestre PROPOSE	Coût Trimestriel Individuel	TOTAL Cout Individuel Annuel	ENSEMBLE Cout Global	BALANCE DEFICIT	
Eveil Musical	68.00 €	5	80.00 €	72.24 €	216.72 €	1 083.60 €	-116.40 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 1	30.30 €	19	18.00 €	38.88 €	116.64 €	2 216.16 €	1 190.16 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 1	54.75 €	17	115.20 €	216.72 €	650.16 €	11 052.72 €	5 177.52 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 1	44.10 €	4	88.00 €	216.72 €	650.16 €	2 600.64 €	1 544.64 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 1	28.80 €	1	70.40 €	216.72 €	650.16 €	650.16 €	438.96 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 1	15.00 €	0	- €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 1	50.40 €	0	88.00 €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 2	33.20 €	4	22.50 €	86.64 €	259.92 €	1 039.68 €	769.68 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 2	59.70 €	1	172.80 €	324.99 €	974.97 €	974.97 €	456.57 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 2	47.30 €	0	132.00 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 2	30.30 €	0	105.60 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 2	16.70 €	0	- €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 2	53.00 €	0	132.00 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
Formation Musicale Adulte Cycle 1	30.30 €	0	80.00 €	108.36 €	325.08 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 1	81.45 €	3	195.00 €	216.72 €	650.16 €	1 950.48 €	195.48 €	
2em Instrument Adulte Cycle 1	75.15 €	4	225.00 €	216.72 €	650.16 €	2 600.64 €	-99.36 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 2	90.45 €	0	337.50 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
2em Instrument Adulte Cycle 2	81.30 €	0	337.50 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
part Deficit Canton								
RECETTE Canton PART Salaires Canton							24 169.05 €	9 557.25 €

ELEVES EXTERIEURS	Ancien tarif trimestriel	Nbr Eleves	TARIF au trimestre PROPOSE	Coût Trimestriel Individuel	TOTAL Cout Individuel Annuel	ENSEMBLE Cout Global	BALANCE DEFICIT	
Eveil Musical	81.65 €	3	80.00 €	72.24 €	216.72 €	650.16 €	-69.84 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 1	60.60 €	14	18.00 €	38.88 €	116.64 €	1 632.96 €	876.96 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 1	109.50 €	19	180.00 €	216.72 €	650.16 €	12 353.04 €	2 093.04 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 1	88.15 €	5	137.50 €	216.72 €	650.16 €	3 250.80 €	1 188.30 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 1	57.55 €	1	110.00 €	216.72 €	650.16 €	650.16 €	320.16 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 1	30.00 €	0	- €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 1	100.80 €	0	137.50 €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
Formation Musicale Enfant Cycle 2	66.40 €	8	22.50 €	86.64 €	259.92 €	2 079.36 €	1 539.36 €	
1er Instrument 1er enfant Cycle 2	119.40 €	5	270.00 €	324.99 €	974.97 €	4 874.85 €	824.85 €	
1er Instrument 2em enfant Cycle 2	94.55 €	1	206.25 €	324.99 €	974.97 €	974.97 €	356.22 €	
1er Instrument 3em enfant Cycle 2	60.60 €	0	165.00 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 4em enfant Cycle 2	23.35 €	0	- €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
2e Instrument enfant Cycle 2	106.00 €	0	206.25 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
Formation Musicale Adulte Cycle 1	60.60 €	1	80.00 €	108.36 €	325.08 €	325.08 €	85.08 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 1	162.90 €	4	195.00 €	216.72 €	650.16 €	2 600.64 €	260.64 €	
2em Instrument Adulte Cycle 1	150.30 €	0	225.00 €	216.72 €	650.16 €	- €	0.00 €	
1er Instrument 1er Adulte Cycle 2	180.90 €	3	337.50 €	324.99 €	974.97 €	2 924.91 €	-112.59 €	
2em Instrument Adulte Cycle 2	162.60 €	0	337.50 €	324.99 €	974.97 €	- €	0.00 €	
part Deficit Extérieur								
RECETTE Extérieur PART Salaires Extérieur							32 316.93 €	7 362.18 €
Totaux Annuels RECETTE familles PART Salaires							109 777.68 €	45 695.13 €

A l'heure actuelle en cycle 1 : 2 cours d'une demi heure sont payés par la famille sur 12 cours d'une demi heure donnés par trimestre
 Exemple : cout trimestriel : 216,72 et contribution des familles : Arboisienne trimestrielle 36,50 €

A l'heure actuelle en cycle 2 : 2 cours d'une demi heure sont payés par la famille sur 12 cours de 3/4 heure donnés par trimestre

PROPOSITION 1 GLOBALE : Faire payer l'équivalent de deux heures de cours en cycle 1 et 3 heures de cours (Prix de revient) en cycle 2

PROPOSITION 2 : Faire payer le coût de revient aux adultes extérieurs à Arbois

PROPOSITION 3 : Regrouper et créer une nouvelle catégories / Eleves Pays Revermont au lieu de Canton correspondant à l'ancien Canton plus les nouvelles communes du Pays du Revermont anciennement dans la catégorie "Extérieurs" appliquer un coefficient de 1.6 sur les tarifs d' Arbois

PROPOSITION 4 : Garder une Nouvelle Catégorie "Eleves Extérieur" à toutes ces Communes appliquer un coefficient de 2.5 sur les tarifs d' Arbois

MESURE TRANSITOIRE sur PLUSIEURS EXERCICES en vue de l'application du prix coûtant pour tous les élèves extérieurs à Arbois ou en cas de transfert à la CDC

ECOLE DE MUSIQUE
nbr de pratiquants
1er Trimestre 2016-2017
(Septembre à Décembre 2017)

ELEVES ARBOIS	Formation Musicale Enfant	1ER Instrument 1er Enfant	1ER Instrument 2e Enfant	1ER Instrument 3e Enfant	1ER Instrument 4e Enfant	2 EM Instrument Enfant	Atelier Musical
Enfants Cycle 1	32	29	8	1	0	2	4
Enfants Cycle 2	6	3	0	0	0	0	
	Formation Musicale Adulte	1ER Instrument Adulte	2 EM Instrument Adulte	OBSERVATIONS		Tarif dégressif suivant le nombre d' enfants d'une même famille	
Adultes Cycle 1	3	10	0				
Adultes Cycle 2		9	2				

ELEVES CANTON ARBOIS	Formation Musicale Enfant	1ER Instrument 1er Enfant	1ER Instrument 2e Enfant	1ER Instrument 3e Enfant	1ER Instrument 4e Enfant	2 EM Instrument Enfant	Atelier Musical
Enfants Cycle 1	19	17	4	1	0	0	5
Enfants Cycle 2	4	1	0	0	0	0	
	Formation Musicale Adulte	1ER Instrument Adulte	2 EM Instrument Adulte	OBSERVATIONS		Tarif dégressif suivant le nombre d' enfants d'une même famille	
Adultes Cycle 1	0	3	0				
Adultes Cycle 2		4	0				

ELEVES EXTERIEUR	Formation Musicale Enfant	1ER Instrument 1er Enfant	1ER Instrument 2e Enfant	1ER Instrument 3e Enfant	1ER Instrument 4e Enfant	2 EM Instrument Enfant	Atelier Musical
Enfants Cycle 1	14	19	5	1	0	0	3
Enfants Cycle 2	8	5	1	0	0	0	
	Formation Musicale Adulte	1ER Instrument Adulte	2 EM Instrument Adulte	OBSERVATIONS		Tarif dégressif suivant le nombre d' enfants d'une même famille	
Adultes Cycle 1	1	4	0				
Adultes Cycle 2		3	0				

Mme VUILLEMIN Martine explique que c'est un dossier très compliqué et qu'il faut définir une vraie politique culturelle pour l'école de musique.

M. BRUNAIUX Philippe indique qu'aujourd'hui, les arboisiens paient une heure par trimestre sur 6 heures de cours, les élèves du canton paient l'équivalent de 2 heures. Il précise que devrait être ajoutés les 9 % de subvention donnés annuellement par le Département.

M. COURT Jean-Jacques indique que les tarifs sont calculés uniquement sur les salaires des professeurs et non sur les charges fixes qui sont évaluées à environ 7 000 €.

M. AMIENS Bernard ajoute que l'école laisse aujourd'hui un déficit résiduel de 107 000 € à Arbois dont 50 000 € imputables aux arboisiens. L'idée est de ne faire payer aux arboisiens que ce qui les concerne.

L'impôt arboisien doit en principe servir à financer des services pour les arboisiens. Les autres doivent payer le coût réel, ce coût étant supporté par les familles ou les Communes.

La Commune d'ARBOIS se voit amputer de 500 000 € tous les ans du fait des baisses de dotation de l'Etat. La gestion de la Commune doit rester équilibrée et le choix a été fait de ne pas faire payer aux arboisiens cette perte financière, les élus veulent poursuivre leur politique de stabilisation de l'impôt !

C'est une augmentation de 30% des impôts qui serait nécessaire pour compenser les pertes. D'où le choix de réduire les coûts.

Des économies ont été déjà réalisées dans de nombreux domaines, en matière de personnel notamment. Le nombre de salariés a été réduit malgré l'augmentation des charges.

Le travail se fait actuellement sur les questions de fusion et de transferts à la Communauté de Communes. Il s'agit de trouver une certaine équité et que les bourgs-centres ne transfèrent pas à leurs dépens des charges qui ne proviennent pas de leurs habitants.

Ainsi, l'école de musique pourrait être reprise par la Communauté de Communes mais si le passif doit être transféré, 50 000 € seraient payés par Arbois pour des élèves qui ne sont pas des administrés arboisiens. Il est impossible de faire supporter à Arbois des charges qui reviennent à d'autres, aux familles ou autres Communes.

M. BRUNIAUX Philippe indique que pour les tarifs proposés cette année, Arbois participe encore pour les élèves extérieurs.

M. AMIENS Bernard indique qu'une régularisation aura encore lieu en 2018.

M. FRANCONY Michel dit qu'il s'agit d'harmoniser les compétences sur la nouvelle Communauté de Communes. L'école de musique de Poligny était Communautaire et celle d'Arbois Communale. Si elle passe à l'intercommunalité, les tarifs seront harmonisés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il faudra en définir les conditions financières et revoir la politique.

Il ajoute que sur les conditions de transferts, les textes sont clairs. Il faut regarder l'ensemble des coûts auquel le bourg-centre était exposé et les conditions économiques du transfert sont posées.

Alors que depuis plusieurs années, les bourg-centres assumaient une solidarité financière avec les Communes voisines, si cela était acceptable et supportable il y a encore quelques temps, cela ne l'est plus aujourd'hui. Cette solidarité ne semble plus pouvoir être reconduite indéfiniment. Les autres Communes devront participer aux équilibres financiers, mais dans quelle mesure ? A parts égales ? Faudra-t-il avoir une position plus souple ? Cette analyse devra être faite dans de nombreux domaines.

L'idée de départ était un lissage des compétences vers le haut, c'est-à-dire que si une des 3 anciennes Communautés avait une compétence, la nouvelle Intercommunalité la prendrait. Aujourd'hui, un audit est en cours de réalisation afin de déterminer la réalité des coûts y compris ce qui est assumé par les bourg-centres. Il sera difficile de pouvoir reconduire cette solidarité financière envers les petites Communes.

Mme DE ZAN Anne indique que les Communes n'ont pas les mêmes ressources par habitants que les bourg-centres.

M. AMIENS Bernard répond qu'elles en ont la capacité, ce n'est qu'une question de fiscalité locale soumise à la décision des communes. Il est difficile d'entendre certains Maires faire la publicité de leur Commune : "ici vous ne paierez que très peu d'impôts et vous pourrez bénéficier de tous les services du bourg-centre voisin".

Arbois ne doit pas payer le coût des transferts pour tous les habitants de l'ancien canton voire plus, il faut revenir à plus d'équité.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions Mme DE ZAN + pouvoir Mmes LUCAS VERNUS, PERRARD + pouvoir M. MOREL), le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018.

Mme PERRARD Colette indique que les tarifs appliqués aux arboisiens sont trop élevés, c'est pourquoi ils s'abstiennent sur ce point.

M. AMIENS Bernard rejoint l'avis de Mme PERRARD Colette et il comprend que cela puisse freiner certaines familles à réinscrire leurs enfants à l'école de musique. Il rappelle que le CCAS pourra apporter des aides financières en cas de difficultés. Les arboisiens sont invités à se rapprocher du CCAS en

cas de soucis.

Mme DE ZAN Anne demande si les nouveaux tarifs sont équivalents à ceux de Poligny.

Mme VUILLEMIN Martine répond qu'il est très difficile de comparer, les instruments étudiés n'étant pas les mêmes. Elle ajoute qu'au-delà des aspects financiers des transferts, il faut réfléchir au projet global de l'école de musique pour le territoire.

M. AMIENS Bernard n'est pas opposé à ce que la Communauté de Communes ait un beau projet d'éducation musicale pour les enfants, bien au contraire il souhaite à tous l'excellence, mais le Conseil Municipal veillera à ce que ce ne soit pas les arboisiens qui paient pour les autres. Aujourd'hui, le coût pour les arboisiens est toujours élevé et ils paient encore une part pour les extérieurs.

Le choix final est simple : augmenter les impôts (ce que la Municipalité actuelle refuse de faire) ou réduire les dépenses qui ne concernent pas les arboisiens.

12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Suite au départ en retraite de Mme BOUVIER, adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, il s'avère nécessaire de la remplacer au sein du service finances-comptabilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 25/35 h à compter du 15 juin 2017.
- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 juin 2017.
- de valider le tableau des effectifs de la Collectivité qui s'établira comme suit à compter du 15 juin 2017.

M. AMIENS Bernard ajoute que l'équilibre financier de la Commune tient aujourd'hui à ce que des postes ont été réduits. Ici, seuls les ¾ du poste sont reconduits ; les tâches ont été redistribuées bien que de nouvelles charges pèsent sur les Communes (passeports, CNI, changement de prénom, PACS, urbanisme (paiement à une structure extérieure du désengagement de l'Etat dans l'instruction des dossiers)...).

EMPLOIS PERMANENTS au 15/06/2017

GRADE	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
		7	
Attaché territorial	A	2	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TC
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
		23	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint technique	C	3	TNC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	8	TC
Agent de maîtrise	C	2	TC
<i>FILIERE CULTURELLE</i>			
		12	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC

Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI/TC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDI/TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDD/TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
FILIERE POLICE		2	
Gardien de police Municipale	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
T O T A L		44	

13 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Suite à l'avancement de grade de cinq agents et à la promotion interne de deux agents de la Ville d'Arbois et après avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion du Jura du 16 mai 2017, il s'avère nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants.

M. AMIENS Bernard indique qu'à son arrivée en 2008, les salariés demandaient à évoluer dans leur avancement professionnel. Il a pris un mandat au Centre de Gestion de Champagnole pour pouvoir défendre les carrières des agents. Les salariés de la Fonction Publique Territoriale sont selon lui souvent les moins bien payés des trois fonctions publiques et leur évolution salariale est alignée sur le numerus clausus existant au niveau de la fonction publique d'Etat avec un régime de quotas d'avancement possible chaque année.

Par ailleurs, il y a eu un abaissement de la cotisation à l'effort de formation des employeurs au CNFPT ; c'est selon M. AMIENS une aberration quand on sait que la formation est un des moyens les plus sûrs d'avoir une promotion.

Les promotions sont le résultat d'un débat entre les délégués syndicaux et les élus afin de pousser la promotion interne des salariés. Ils doivent faire face à d'interminables années d'attente. Des règles ont été mises en place au centre de gestion : *pas de promotion pour les agents qui ne se forment pas, plus de promotion à la veille de la retraite*. L'évolution de la carrière ne doit pas être une prime au départ en retraite. Ainsi, des salariés arboisiens se sont vus refuser leur promotion car ils étaient à quelques années de la retraite ; M. AMIENS Bernard dit comprendre l'amertume qu'ils peuvent ressentir, mais c'est la règle et elle est la même pour tous.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer et supprimer les emplois suivants, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

* Avancements de grade

- création de trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression de trois emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet.
- création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

* Promotion interne

- création d'un emploi de technicien territorial à temps complet,
- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.
- création d'un emploi de rédacteur à temps complet,

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs ci-joint au 1^{er} juillet 2017.
Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2017 de la Commune d'Arbois.

EMPLOIS PERMANENTS au 1er juillet 2017

GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
		7	
Attaché	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TC
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
		23	
Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien principal 2ème classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint technique	C	2	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	8	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TNC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<i>FILIERE CULTURELLE</i>			
		12	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI / TC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
<i>FILIERE POLICE</i>			
		2	
Gardien de police Municipale	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
T O T A L		44	

14 - EMPLOIS SAISONNIERS 2017 : RECRUTEMENT PERSONNEL NON TITULAIRE CONTRACTUEL

Il est indispensable de recruter temporairement du personnel pour répondre aux besoins saisonniers, notamment à la piscine municipale et dans les musées municipaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la création des emplois saisonniers suivants pour l'année 2017 :

Poste - Emploi	Nombre de poste	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Rémunération indiciaire de base – Brut majoré
----------------	-----------------	-------	-------------------------------	---

PISCINE MUNICIPALE

Maître-Nageur Sauveteur (MNS – BEESAN)	2	Educateur des APS	35 h	5 ^{ème} échelon IB 406 – IM 366
Maître-Nageur Sauveteur (MNS – BEESAN)	1	Educateur des APS	25 h	5 ^{ème} échelon IB 406 – IM 366
Surveillant baignade Educateur des APS - (BNSSA)	1	Educateur des APS	35 h	5 ^{ème} échelon IB 406 – IM 366
Surveillant baignade (BNSSA)	1	Educateur des APS	35 h	1 ^{er} échelon IB 366 – IM 339
Surveillant baignade (BNSSA)	1	Educateur des APS	10 h	1 ^{er} échelon IB 366 – IM 339
Caissier <i>Mai- Juin-juillet-aout-sept</i>	1	Adjoint administratif	Juin : 15 h Juil : 33 h Aout : 35 h	7 ^{ème} échelon – C1 IB 356 – IM 332
Caissière <i>Mai- Juin-juillet-aout-sept</i>	1	Adjoint administratif	Juin : 15 h Juil : 33 H Aout : 35 h	7 ^{ème} échelon – C1 IB 356 – IM 332

MUSEES

Musée de la Vigne et du Vin (Agent accueil)	1	Agent du patrimoine	Juillet : 21h	1 ^{er} échelon – C1 IB 347 – IM 325
	1	Agent du patrimoine	Aout : 21h	1 ^{er} échelon – C1 IB 347 – IM 325
Musée Sarret de Grozon (Agent accueil)	2	Agent du patrimoine	Juillet : 27h	1 ^{er} échelon – C1 IB 347 – IM 325
			Aout : 22 h Sept : 18 h	

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 des budgets Ville et Piscine 2017 de la Commune.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il n'y a plus d'autres emplois d'été proposés par la Commune, seuls sont proposés ici les emplois qui demandent des qualifications. Pour les autres, le choix est fait de s'adresser à TEMPO, avec une vraie réponse sociale et un coût moindre ; cela évite par ailleurs l'arbitraire dans le recrutement.

15 – COMMUNICATIONS

* Elections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017. Il est fait obligation au Conseil Municipal de désigner ses délégués et suppléants qui voteront aux élections sénatoriales lors d'une séance le vendredi 30 juin 2017.

Ils devront désigner 15 délégués et 5 suppléants, il s'agit d'une élection de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

La liste doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

* **Le haut débit/la fibre optique**

M. FRANCONY Michel donne une information sur le plan gouvernemental qui vise à raccorder tous les français à la fibre optique. L'objectif est de supprimer la fracture numérique. Le financement global sera réparti à 50 % entre l'Etat et la Région et 50 % entre le Département et le bloc communal. Le Département sera maître d'ouvrage du projet et c'est à lui que revient la conception du programme d'équipement.

La séance est levée à 22 h 50.